



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21 mars et 4 avril 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE - Adjoint  
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY - J. DUBOIS – J.L. GIRAUD - J. HENSELER- S. LAINE - E. MENUT –  
N. PIGAGLIO - A. RASKIN - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - P. GINER (pouvoir à N. PIGAGLIO) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)

### VENTE IMMEUBLE SECTION M85 AU VILLAGE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de France Domaine n° 2021 83138 09831 du 17 février 2022.

Considérant que la maison de village section M n°85, fait partie du domaine privé communal. A ce titre, il est proposé de vendre ce bien immobilier.

Considérant que France Domaine a été saisi, l'estimation transmise s'élève à 115.000 €.

Qu'il est proposé de vendre au plus offrant cette maison de village avec un prix de départ de 115.000 €.  
Que les plis reçus seront décachetés et analysés en réunion d'adjoints, les candidats reçus en séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE VENDRE** le bien immobilier cadastré section M n° 85 au village, bien privé communal.
- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites sur le BP 2022 M14
- **DE DONNER** à M. le Maire tout pouvoir pour signer l'acte administratif avec TPF ingénierie.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE